

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-sixième session ordinaire

Les 6 et 7 février 2020

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1196(XXXVI)

Original : anglais

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE SUR LES
OFFRES DES ÉTATS MEMBRES D'ACCUEILLIR L'*AFRICAN
INCLUSIVE MARKET EXCELLENCE CENTRE* – CENTRE
D'EXCELLENCE POUR DES MARCHES INCLUSIFS (AIMEC)**

I. Contexte et introduction

La trente-deuxième session ordinaire du Conseil exécutif, tenue les 25 et 26 janvier 2018 à Addis-Abeba (Éthiopie) [EX.CL/Dec.986-1007(XXXII)], a adopté la création du Centre d'excellence africain pour des marchés inclusifs (AIMEC) et a demandé à la Commission de soumettre les incidences structurelles, financières et juridiques pertinentes, conformément aux règles et procédures de l'UA, ainsi que de veiller à ce que le choix de l'État membre qui accueillera l'AIMEC soit effectué conformément aux critères pertinents.

L'objectif principal de l'AIMEC est de devenir la plate-forme panafricaine reconnue de partenariat public-privé sur les politiques et les programmes d'entreprises inclusives (EI) et de marchés inclusifs (MI), en identifiant, promouvant et facilitant la reproduction et le développement des meilleures pratiques en matière de politiques et de programmes sur tout le continent. Afin de réaliser cette mission, l'AIMEC devra entreprendre une série d'activités, qui sont regroupées en trois piliers :

- Premier pilier : IDENTIFIER et analyser les meilleures pratiques en matière de politiques et de programmes d'EI et de MI en recueillant les connaissances et les preuves existantes sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Il s'agira notamment d'établir une cartographie détaillée des politiques et des programmes d'EI et de MI, d'élaborer des produits analytiques et des études de cas, et de diffuser des informations par le biais d'une publication annuelle phare et d'une plate-forme d'information en ligne.
- Deuxième pilier : FACILITER la reproduction, l'adoption et le développement de cette meilleure pratique en agissant comme une plate-forme de coordination et de collaboration entre les parties prenantes : en négociant des liens et en organisant des forums de dialogue et en accueillant une conférence annuelle qui rassemble les principaux acteurs du continent.
- Pilier trois : REPRODUIRE les meilleures pratiques en offrant des motivations financières pour la mise à l'échelle des programmes existants d'EI/MI et pour l'expérimentation de solutions innovantes lorsque les approches existantes ne sont pas efficaces. Cela se fera par la création d'un Fonds catalytique qui accordera des subventions sur une base compétitive aux décideurs, aux acteurs du développement et au secteur privé.

En application de la décision du Conseil exécutif, la Commission a pris contact avec les États membres intéressés d'accueillir le Centre. Les pays qui ont offert d'abriter le Centre sont la République du Bénin et la République de Tunisie.

À cet égard, et sur la base de l'offre faite par les pays susmentionnés d'abriter le Centre AIMEC, une équipe d'évaluation composée de représentants du Bureau du Président, du Département des Affaires économiques et de l'Unité de l'administration et de la gestion des installations, a effectué des missions en République du Bénin et en République tunisienne pour discuter avec les autorités compétentes et évaluer les facilités que les pays hôtes proposés offrent en vue d'abriter le Centre conformément aux critères de sélection de l'UA. La visite en République du Bénin a eu lieu du 15 au 17 novembre 2019, et celle en République de Tunisie du 20 au 23 novembre 2019.

1.1. CRITÈRES POUR L'ACCUEIL DE L'AIMEC

1. Lors de sa septième session ordinaire tenue à Syrte (Libye) les 1^{er} et 2 juillet 2005, le Conseil exécutif a fait observer dans la Décision EX.CL/195(VII) que l'accueil d'un organe de l'Union dans un État membre implique des droits et des obligations pour l'Union africaine ainsi que pour le pays hôte. Il a ainsi adopté un ensemble de critères de base minimums pour l'accueil des organes de l'UA, afin que l'organe puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions dans un environnement favorable, non seulement pour les États membres qui utiliseront leurs services, mais aussi pour les membres du personnel ainsi que leurs familles. Ces critères ont également été approuvés par la cinquième session ordinaire de la Conférence tenue à Syrte (Libye), les 4 et 5 juillet 2005.

2. Les critères minimums sont les suivants :

- (i) Le pays hôte fournit, à ses frais, une structure sécurisée avec des bureaux meublés et équipés pour le siège de l'organe, en fonction des besoins objectifs en matière de locaux à usage de bureau.
- (ii) Les locaux offerts par le pays hôte devraient être tels que l'organe soit facilement accessible.
- (iii) Le pays hôte satisfait aux exigences d'un climat politique favorable et de moyens logistiques adéquats.
- (iv) Il devrait y avoir des infrastructures modernes appropriées et efficaces, en particulier des installations de télécommunications, pour permettre au bureau de fonctionner efficacement.
- (v) Il doit y avoir des logements, des chambres d'hôtel et des infrastructures sanitaires disponibles pour répondre aux besoins fonctionnels de l'organe.
- (vi) Un État membre qui accueille ou souhaite accueillir l'un des organes de l'Union doit avoir ratifié la Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA, la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et la Convention de Vienne sur les relations consulaires.
- (vii) Il convient de noter que la décision indique expressément que les critères ci-dessus constituent un ensemble de critères minimums, mais n'empêche pas les États membres d'offrir davantage de facilités, notamment en fournissant, à ses frais, une résidence officielle appropriée, meublée et équipée, pour le chef de l'organe.

3. En termes de procédure, les critères d'accueil des organes de l'UA prévoient ce qui suit :

- (i) La Commission communique à tous les États membres ces critères et le modèle d'accord de siège qu'elle élabore.

- (ii) Une équipe indépendante est mise en place par la Commission et effectue une mission exploratoire dans les États membres qui offrent d'accueillir des organes de l'Union, pour inspecter le site proposé et soumettre un rapport à ce sujet au Conseil exécutif.
- (iii) Toutes les offres d'accueil du siège d'un organe de l'Union sont soumises au Conseil exécutif pour examen. Le choix du pays hôte se fait, conformément au Règlement du Conseil exécutif, par consensus, à défaut, à la majorité des deux tiers. Le Conseil exécutif choisit un pays hôte et soumet une recommandation à ce sujet à la Conférence pour décision.
- (iv) La Conférence décide du siège de l'organe conformément à son règlement, par consensus, faute de quoi, à la majorité des deux tiers.
- (v) Par la suite, la Commission veille à ce que l'accord d'accueil soit signé entre elle et l'État membre concerné.
- 4.** Pour assurer la transparence et éviter tout conflit d'intérêts, la sélection des membres de l'Équipe a été guidée par les principes suivants :
- a) Les ressortissants des pays candidats (Bénin et Tunisie) n'ont pas été autorisés à participer à l'équipe d'évaluation technique.
- b) Les membres devaient rester les mêmes et participer à toutes les missions et autres travaux de l'Équipe jusqu'à la fin de l'exercice.
- 5.** Les membres de l'équipe d'évaluation technique sont les suivants :

N/S	Noms	Titre	Département/Institution	Nationalité
1.	Amb. Rossette Nyirinkindi Katungye	Conseillère du Bureau de l'intégration régionale	Bureau du Président	Ouganda
2.	M. Islam Swaleh	Chef par intérim, Développement du secteur privé	Département des affaires économiques	Kenya
3.	M. Ewnetu Ferede	Ingénieur en structure	Unité des installations et de la gestion	Éthiopie

6. L'équipe d'évaluation technique était dirigée par l'Ambassadrice Rossette Nyirinkindi Katungye, Conseillère du Bureau de l'intégration régionale du Président.

1.2. CALENDRIER DES MISSIONS D'ÉVALUATION DANS LES PAYS CANDIDATS

7. La Commission a proposé une feuille de route pour la réalisation des missions d'évaluation et l'a communiquée aux deux pays candidats comme suit :

Pays	Dates de voyage	Dates de réunion	Dates de retour
Bénin	14 novembre 2019	15 – 16 novembre 2019	17 novembre 2019
Tunisie	21 novembre 2019	22 – 23 novembre 2019	24 novembre 2019

1.3. MÉTHODOLOGIE

1.3.1. Séances préparatoires

8. Avant d'entreprendre la mission d'évaluation, l'équipe d'évaluation technique a reçu les conseils du Commissaire aux affaires économiques, Professeur Victor Harison. Par la suite, les membres de l'équipe ont tenu leurs propres réunions préparatoires pour convenir de ce qui suit :

- (i) Compréhension des critères d'évaluation ;
- (ii) Programme des visites ; et
- (iii) Méthode de notation.

1.3.2. Méthode de notation

9. Afin de recueillir des informations pertinentes, l'équipe d'évaluation technique a préparé un questionnaire comprenant 86 questions spécifiques auxquelles chaque pays candidat doit répondre. Une copie du questionnaire est jointe au présent rapport à l'annexe I. Le questionnaire a été préparé en anglais et en français pour s'assurer qu'il est bien compris par les répondants.

10. La notation technique des offres a été guidée et découle en fait des sept (7) critères élaborés ci-dessus où chaque critère a reçu un coefficient de pondération égal de 10 points. La notation des offres a été faite par consensus des membres de l'équipe sur chacun des critères.

1.3.3. Missions d'évaluation technique

11. Les missions d'évaluation technique ont été effectuées dans chacun des pays candidats. Les principes suivants ont été appliqués aux pays candidats :

1. Un questionnaire a été soumis au pays candidat et une séance d'information a été organisée le premier jour de la visite pour expliquer le contexte de l'évaluation et donner des indications sur le questionnaire à remplir.
2. L'équipe d'évaluation technique a passé deux journées de travail complètes dans chaque pays candidat.
3. Les réponses fournies par les pays candidats dans le questionnaire devaient être étayées par des preuves.
4. Toutes les pièces justificatives devaient être soumises à l'équipe d'évaluation technique.

5. Au cours de la mission dans chaque pays candidat, l'équipe d'évaluation technique a visité les installations proposées pour accueillir l'AIMEC ; les installations résidentielles proposées pour le chef du Centre ; les installations pour les réunions et les conférences ; dans les cas où cela a été facilité par le pays candidat, les hôpitaux et les formations sanitaires, ainsi que d'autres installations liées à l'accueil des organes de l'UA.
6. À la fin de chaque mission d'évaluation technique, le questionnaire rempli qui a été soumis et les documents justificatifs ont été paraphés par le représentant du pays soumissionnaire d'une part et le chef de l'équipe d'évaluation technique d'autre part pour vérifier l'authenticité.

1.3.4. Résumé du programme de travail

12. Le programme de travail qui a été généralement suivi dans chaque pays candidat est résumé comme suit :

- (i) Première journée : réunion de présentation, réunions avec les autorités gouvernementales et visites des installations proposées.
- (ii) Deuxième journée : Poursuite des visites des installations proposées et réunion de synthèse à la fin de la mission d'évaluation technique.

II. Autorités et organisations nationales visitées

13. En vue d'examiner et de valider les capacités proposées par les États membres qui ont offert d'accueillir le Centre AIMEC, l'équipe d'évaluation a visité les autorités et organisations suivantes dans les États membres : ministère de l'Économie et des Finances, ministère du Commerce, et autres agences gouvernementales concernées. En outre, la délégation a également visité diverses institutions, notamment des hôtels, des centres médicaux et des institutions nationales et internationales.

14. République du Bénin : Au nom du ministre de l'Économie et des Finances, M. TOBOULA Jean, Conseiller technique en matière fiscale, Bureau du ministre de l'Économie et des Finances, a donné un aperçu de l'offre potentielle du pays si celui-ci est retenu par les organes de l'UA. Il a fait observer les progrès réalisés par le Bénin dans la perspective de l'édification d'une société cohésive en offrant des débouchés commerciaux à la population et a noté que le Centre tirerait parti de l'expérience nationale pour façonner l'avenir des pays africains. Le Bénin a informé la Commission qu'il est un pays attrayant pour accueillir le Centre, compte tenu de l'environnement globalement pacifique et sûr du pays, de l'inclusion financière et du développement agricole par le biais du développement des chaînes de valeur. Il a assuré la Commission de sa volonté d'accueillir le Centre et de devenir le laboratoire de l'Afrique pour une transformation inclusive et durable.

15. République de Tunisie : S.E. Omar Behi, ministre du Commerce a souhaité la bienvenue à la délégation de la CUA en Tunisie et a informé la délégation que le Gouvernement tunisien est prêt à accueillir l'AIMEC puisqu'il a été parmi les premiers pays à exprimer son intérêt et sa volonté d'accueillir le Centre. Il a souligné que, compte tenu de la vaste expérience éprouvée de la Tunisie dans l'accueil de centres régionaux et internationaux tels que l'Institut panafricain de la statistique (STATAFRIC) et d'autres organes affiliés aux Nations Unies, il était important que la Tunisie ait la possibilité d'accueillir l'AIMEC. Il a déclaré que la Tunisie possède un certain nombre d'universités privées et que l'AIMEC serait en liaison avec ces universités. Elle dispose également d'un système de réseau/serveur avancé et d'un système de cyber-sécurité.

Observations de l'équipe d'évaluation

i. Questions juridiques et légales, y compris les immunités et les exonérations fiscales et de droits de douane

16. En référence au paragraphe 4 de la Décision EX.CL/195(VII) Rev.1 du Conseil exécutif, « l'État membre qui accueille ou souhaite accueillir l'un des organes de l'Union doit avoir ratifié la Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA, la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et la Convention de Vienne sur les relations consulaires ».

17. Sur la base d'informations complémentaires concernant les questions judiciaires et juridiques, la délégation a constaté les faits suivants dans les États membres respectifs.

18. République du Bénin : Le Gouvernement a indiqué qu'il est résolu à accorder l'immunité et les privilèges diplomatiques et juridiques aux membres du personnel de l'AIMEC et à leur famille, au Chef et aux membres du Comité ainsi qu'aux visiteurs qui se rendront au Bénin pour participer à l'une quelconque des activités de l'AIMEC. Le Bénin a ratifié la Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA, la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et la Convention de Vienne sur les relations consulaires. Le Bénin a accepté que les détails des droits qui seront accordés au Secrétariat seront développés dans un accord de siège ultérieur si le Bénin se voit accorder l'offre d'accueillir le Secrétariat. Par ailleurs, le gouvernement a également confirmé qu'il s'engageait à accorder une exonération douanière et fiscale aux membres du personnel du Secrétariat de l'AIMEC et à leurs familles, au chef et aux membres du Comité. Enfin, l'équipe d'évaluation a fait observer que le personnel de la Commission de l'Union africaine qui se rend en République du Bénin en mission officielle avec le titre de voyage officiel de l'UA n'a pas besoin de visa d'entrée.

19. République de Tunisie : Le Gouvernement a confirmé qu'il accordera les immunités et privilèges diplomatiques aux membres du Comité, aux membres du personnel du Secrétariat, aux experts et consultants qui travailleront pour l'AIMEC, ainsi qu'aux membres de famille des membres du personnel et aux personnes invitées à assister aux réunions du personnel. La Tunisie a également ratifié la Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA, la Convention de Vienne sur les relations

diplomatiques de 1961 ainsi que la Convention de Vienne sur les relations consulaires. Enfin, l'équipe d'évaluation a fait remarquer que des visas d'entrée sont requis mais accordés aux membres du personnel de la Commission de l'Union africaine qui se rendraient en Tunisie en mission officielle avec des titres de voyage officiels de l'UA. Cependant, après négociation avec le gouvernement, il a été révélé que cela pourrait bientôt changer et que la Commission et son personnel pourraient voyager sans visa. Le gouvernement a également confirmé qu'il s'engageait à accorder une exonération douanière et fiscale aux membres du personnel de l'AIMEC et à leurs familles, au chef et aux membres du Conseil.

ii. Dispositions financières, y compris l'aptitude financière, et réformes favorables aux activités commerciales

20. La mission exploratoire a pu recueillir les conclusions suivantes sur les réformes favorables aux activités commerciales.

21. République du Bénin : Réformes favorables aux activités commerciales : de nombreuses réformes et mesures visant à renforcer les entreprises (sociales) ont été prises dans le passé et sont toujours en cours. En voici quelques exemples.

- Traitement des permis de construction : Le Bénin a amélioré la transparence du traitement des permis de construire en publiant gratuitement en ligne les règlements relatifs à la construction.
- Enregistrement de propriété : Le Bénin a rendu l'enregistrement de propriété moins coûteux en éliminant l'enregistrement fiscal. Il a également amélioré la transparence du système d'administration foncière en publiant les documents requis ainsi que le barème des droits exigés pour les transactions foncières.
- Accès au crédit : Le Bénin a amélioré son système d'information sur le crédit en introduisant une réglementation qui régit l'agrément et le fonctionnement des bureaux de crédit dans les États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).
- Lancement d'une entreprise : Le Bénin a facilité le démarrage d'une entreprise en éliminant la nécessité de faire authentifier les statuts de la société par un notaire pour activer un compte bancaire après la constitution en société.
- Résolution des cas d'insolvabilité : Le Bénin a facilité le règlement des cas d'insolvabilité en introduisant une nouvelle procédure de conciliation pour les entreprises en difficulté financière et une procédure simplifiée de règlement préventif pour les petites entreprises.

22. République de Tunisie : On a constaté que le pays dispose de politiques monétaires et budgétaires très appropriées pour une organisation internationale similaire.

- **Soutien aux réformes d'EI et de MI favorables aux activités commerciales** : de nombreuses réformes et mesures visant à renforcer les entreprises (sociales) ont été prises dans le passé et sont toujours en cours. En voici quelques exemples. La Tunisie a renforcé la notification de crédit en commençant à distribuer des informations historiques sur le crédit et des informations sur le crédit provenant d'un réseau de télécommunications.
- Il existe un certain nombre d'initiatives qui démontrent l'intérêt et le soutien accrus du gouvernement envers le concept d'entrepreneuriat social dans le cadre de l'agenda plus large de l'économie sociale et solidaire, comme ce qui suit :
 - Le contrat signé par le Gouvernement de la Tunisie qui stipule la construction d'une économie solidaire et intégrée qui favorise la relance économique et la création de plus d'opportunités d'emploi. L'objectif est d'améliorer le climat des affaires, l'investissement, l'innovation, l'esprit d'entreprise et la création d'entreprises durables à forte valeur ajoutée, la compétitivité et l'employabilité. Ce contrat fait également référence au renforcement du rôle des sociétés mutuelles afin de réduire les écarts sociaux.
 - Le Plan quinquennal de développement de la Tunisie 2016 - 2020 qui comprend une section sur la manière de favoriser le développement de l'économie sociale dans le pays.
 - La déclaration d'emploi par le Gouvernement tunisien le 29 mars 2016 en présence du Secrétaire général de l'ONU, du Président de la Banque mondiale et du Directeur général du BIT.
 - L'Accord de Carthage qui définit les priorités du gouvernement le 13 juillet 2016 par l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT), l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA), l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP) et les principaux partis politiques.
 - Le ministère du Développement de l'investissement et de la Coopération a annoncé lors du 1er Forum sur le Crowd funding (Financement participatif) les 27-28 octobre 2016 que le projet de loi est en préparation en Tunisie sur le mécanisme de financement participatif (par exemple le crowd funding etc.) dans le cadre du financement des entreprises sociales et de la recherche de mécanismes de financement innovants

iii. Appui logistique en termes d'installations de bureaux et de résidence

23. En référence aux paragraphes 3a) et 3b) de la Décision EX.CL/195(VII) Rev.1 du Conseil exécutif, l'équipe d'évaluation a évalué les offres des États membres respectifs. Le principal élément du soutien logistique pris en compte par les critères d'accueil de l'UA

est la capacité et l'engagement de l'État membre d'offrir des locaux appropriés et sûrs pour l'Organe. Les États membres ont étendu leurs offres en termes de locaux et l'équipe d'évaluation a préparé un rapport sur l'évaluation de l'état physique. Le rapport d'évaluation de l'état physique a été établi en vue de déterminer l'état général des installations et il comprend une évaluation de la mesure dans laquelle des réparations et des remplacements sont nécessaires sur les éléments des installations. Le rapport d'évaluation de l'état physique détermine également l'adéquation spatiale de l'installation par rapport aux besoins actuels et aux demandes futures du Centre. Le rapport analyse la situation générale, la structure, le système électrique, la plomberie, le système de protection contre l'incendie et les composantes intérieures des installations. Les paragraphes suivants présentent brièvement le type d'offres des États membres en matière de bureaux et de résidences.

24. République du Bénin : Le Gouvernement du Bénin a offert un bureau qui sera mis à la disposition de l'AIMEC et visité par l'équipe d'évaluation de l'UA. La propriété est située à proximité de l'aéroport où se trouvent diverses missions diplomatiques. L'immeuble est situé dans un rayon de 1 km de l'aéroport sur l'autoroute principale. Les coordonnées GPS sont 6.349514, 2.380460. On observe que la zone se trouve dans un quartier de grande envergure où se trouvent également diverses organisations diplomatiques et internationales. Le bâtiment est une nouvelle installation en construction, mais presque terminée. L'essentiel des travaux de finition tels que le revêtement de sol, la peinture et les finitions extérieures sont finalisés. Le plafond, les systèmes informatiques, de sécurité et de lutte contre l'incendie étaient en cours d'installation au moment de l'évaluation. L'immeuble est une installation à trois étages conçue pour un usage commercial/bureau. Chaque étage a une superficie de 500 mètres carrés. La disposition du bâtiment est flexible avec une combinaison de bureaux fermés et ouverts. Les plans d'étage sont joints à la présente pour référence. La superficie totale du bâtiment est bien supérieure à la superficie requise pour les besoins de l'AIMEC et permettra de tenir compte des agrandissements futurs. Il existe des espaces, des magasins et des restaurants qui font partie de l'installation du côté nord de l'immeuble. Au vu de la conception et de la construction, on peut constater que le bâtiment est équipé de toutes les infrastructures/système moderne de gestion des bâtiments, comme la sécurité (CCTV), la lutte contre l'incendie (gicleurs et tuyaux), l'informatique et le groupe électrogène de secours.

25. On constate toutefois que l'espace de stationnement à l'intérieur de l'enceinte est insuffisant et que les membres du personnel pourraient être obligés de se garer le long des rues ou devant la zone de restaurants/boutiques qui est actuellement vide. La République du Bénin a également présenté deux résidences proposées pour accueillir le chef du Centre. Les deux bâtiments sont situés à proximité du bureau et de l'aéroport.

Observations

26. L'équipe a fait les six observations suivantes qui doivent être prises en compte pour l'évaluation :

- i. L'immeuble est une propriété privée qui est aménagée à des fins commerciales. Les autorités béninoises ont indiqué que la propriété n'est pas

en tant que telle réservée à la CUA et qu'elle peut ou non être disponible selon le moment de la décision.

- ii. La propriété est située à côté de la route principale où le bâtiment est situé juste à la limite de la route. Des dispositions spéciales doivent être prises avec le gouvernement pour bloquer les passages afin d'assurer la sécurité de l'installation.
- iii. Au troisième étage de l'immeuble, une partie de l'étage est louée à une autre entreprise. Le bureau proposé pour l'AIMEC n'est séparé du bureau loué que par un mur et une porte verrouillée. Il s'agit d'un risque potentiel pour la sécurité.
- iv. Dans l'enceinte adjacente, il existe des résidences de maisons de ville ; ici, les fenêtres des maisons s'ouvrent sur les bureaux proposés pour l'AIMEC. Il s'agit également d'un problème de sécurité potentiel.
- v. Des cafés et des restaurants commerciaux sont attachés aux locaux proposés pour l'AIMEC. Il s'agit d'un risque potentiel pour la sécurité.
- vi. L'enceinte ne pouvait accueillir que 4 véhicules. Ce nombre est très faible par rapport à l'effectif prévu.

27. République de Tunisie : Le Gouvernement tunisien a indiqué qu'il s'engage à fournir, à ses frais, une structure permanente sécurisée, dédiée, équipée et meublée pour le Secrétariat de l'AIMEC ainsi qu'une résidence officielle appropriée et meublée au Directeur du Centre. Il a également été mentionné que le mobilier et l'équipement du siège du Centre répondront aux exigences de la Commission de l'Union africaine. En attendant la mise à disposition des locaux permanents, il a été aussi indiqué que le gouvernement mettra à disposition un local temporaire approprié. Le gouvernement a également confirmé que les locaux seront équipés des commodités nécessaires, notamment l'eau, l'électricité, le téléphone, le fax et l'Internet.

28. En évaluant l'état physique général des installations offertes pour le Centre, la délégation note que les bureaux sont situés au CEPEX, Tunisia Export Building à Urbain Nord, nouveau centre-ville à environ 15 minutes en voiture de la vieille ville. Il s'agit de l'étage entier. Il comprend environ vingt-huit salles de bureaux de différentes tailles. Outre les bureaux, le bâtiment dispose d'installations communes telles que des salles de conférence, des salles de réunion, une cafétéria et un parking qui offrent des services supplémentaires pour faciliter le travail des différentes organisations présentes dans le bâtiment. En plus de l'espace de bureau, le bâtiment dispose de : trois salles de conférence de 400 places chacune, avec un système sans fil qui peut être combiné pour former une grande salle de conférence ; salle de réunion destinée aux tables rondes de 38 places et cafétéria.

29. Les preuves visibles laissent supposer qu'il a été construit assez récemment, c'est-à-dire au cours des 10 à 15 dernières années. Il est situé dans un environnement très prometteur en termes de développement des structures urbaines. Le bâtiment est situé

dans une zone haut de gamme où de nombreux nouveaux aménagements sont à venir. Les coordonnées GPS sont 36.849312, 10.196112. La zone abrite un certain nombre d'organisations internationales et d'ambassades, comme l'ambassade de Turquie et du Qatar, Earnest and Young. La zone est facilement accessible avec le métro et d'autres systèmes de transport public. De plus, on y trouve de grands hôpitaux, des complexes d'appartements, des magasins et des installations sportives à quelques pas de l'immeuble. Il bénéficie également d'une surface importante de son propre site avec un parking couvert, ce qui est également propice à une expansion future. Toutes les commodités nécessaires telles que l'alimentation en électricité, l'approvisionnement en eau, les services de télécommunications, le drainage et un très bon réseau routier sont disponibles et fournis. Extincteur d'incendie installé.

III. Climat politique favorable et installations logistiques adéquates, y compris le transport à destination et au départ du pays

30. République du Bénin : Le Bénin est considéré comme un pays pacifique et sûr qui accueille un certain nombre d'organisations internationales et régionales. La délégation note également que le pays dispose d'un nombre suffisant d'équipements publics, notamment le réseau routier urbain en cours de développement. En termes d'infrastructures, la capitale dispose de toutes les installations nécessaires et de base, comme des écoles internationales, des centres médicaux et diverses maisons de type standard. Il existe un aéroport international, l'aéroport Cadjehoun, à Cotonou. Il existe des services de jet internationaux vers Accra, Niamey, Monrovia, Lagos, Ouagadougou, Lomé et Douala, ainsi que vers d'autres villes d'Afrique. Des services directs relient également Cotonou à Paris, Bruxelles et Istanbul.

31. République de Tunisie : En examinant le climat politique, l'équipe d'évaluation a constaté que la Tunisie est pacifique, sûre et sécurisée. Les services publics tels que les transports locaux, les écoles locales et internationales, les hôtels, les hôpitaux, les centres de conférences et les centres de culte sont disponibles. La délégation note également la disponibilité d'un centre de conférences adéquat et moderne, équipé des installations et des technologies de conférence nécessaires. L'équipe a été informée que le Secrétariat peut utiliser le Centre pour des réunions et des conférences selon les besoins. La Tunisie dispose de neuf aéroports internationaux. Les départs internationaux comprennent une sélection de liaisons directes : toutes les grandes villes d'Europe (par exemple Paris, Moscou, Berlin, Zürich, Bruxelles, etc.), Amman, Alger, Casablanca, Doha, Dubaï, et Le Caire. En tout, 470 vols internationaux par semaine dont 145 en provenance d'Afrique.

IV. Infrastructures modernes, en particulier les installations de télécommunication

32. République du Bénin : Le pays dispose des infrastructures suivantes :

Capacité 4G : UMTS 900, UMTS 2100

Type de réseaux mobiles de capacités 4G : GSM 900, GSM 1800

Nombre de fournisseurs de services mobiles : 5 ; MTN, Moov, Glo, Libercom, BCom

Nombre d'utilisateurs de téléphones portables : Abonnements de téléphonie mobile cellulaire par 100 personnes : 82
Fournisseurs de services de mobile money : 3 ; Mobile Money, Flooz, Afrimarket

33. République de Tunisie : Le pays dispose des infrastructures suivantes :

Capacités 4G : UMTS 900, UMTS 2100

Nombre de fournisseurs de services mobiles : 3 ; Ooredoo, Tunisie Telecom, Orange

Nombre d'utilisateurs de téléphones portables : Abonnements de téléphonie mobile cellulaire par 100 personnes : 125

Fournisseurs de services de mobile money : 6 ; Mobiflouss, mdinar, MobiMoney, MobiDinar, Orange Money, MobiCash

V. Logement, hébergement à l'hôtel, infrastructures sanitaires et autres

34. République du Bénin : Il est à noter que le Bénin dispose de salles de conférence, ce qui a déjà permis au pays d'accueillir divers événements internationaux et régionaux. L'équipe a visité plusieurs quartiers résidentiels pour y trouver des hôtels et a été informée par le gouvernement qu'il n'existe pas d'hôtel cinq étoiles mais que sept hôtels quatre étoiles et quatre hôtels trois étoiles sont disponibles dans la ville de Cotonou. Les tarifs moyens des hôtels quatre et trois étoiles sont respectivement de 168,27 dollars EU et 100,962 dollars EU ; ces hôtels sont tous sécurisés et situés dans des zones stratégiques. Il a également été mentionné qu'il existe un certain nombre d'infrastructures de santé publique et de cliniques privées à Cotonou. En outre, il a été indiqué qu'il existe un certain nombre d'écoles internationales qui pourraient assurer un enseignement de qualité aux enfants du personnel du Secrétariat du Centre.

35. L'équipe a noté qu'il existe un certain nombre d'écoles internationales pouvant offrir un enseignement de qualité aux enfants des membres du personnel du secrétariat du Centre. En ce qui concerne le secteur financier, la ville où le bureau doit être installé compte 15 banques commerciales locales et 15 banques internationales. En plus, Money Gram, Western Union, Wari, Sigué Money transfert, Money Express, Money Trans, Ria, Small World Financial, MTN Mobile Money, Moov Mobile Money sont également opérationnels.

36. République de Tunisie : L'équipe d'évaluation note l'existence d'hôtels, d'installations de conférence de moyen à haut standing permettant au pays d'accueillir des réunions internationales. L'équipe a visité les quartiers résidentiels pour l'hébergement hôtelier, où on trouve 19 hôtels cinq étoiles, 17 hôtels quatre étoiles et 23 hôtels trois étoiles dans la ville de Tunis. Les tarifs moyens des hôtels cinq étoiles, quatre étoiles et trois étoiles sont respectivement de 120, 80 et 40 dollars EU. Les environs sont sécurisés et sont non loin de la ville. La visite de l'hôpital du pays confirme également que la Tunisie est en mesure de répondre aux besoins sanitaires des membres de l'AIMEC et de son Secrétariat car l'hôpital est équipé d'infrastructures sanitaires modernes et de haute technologie. Il existe 17 établissements hospitaliers publics dans la ville et 39 cliniques privés à proximité du Centre. Il s'agit notamment de spécialisation en traumatologie, ophtalmologie, neurologie, orthopédie, maternité et néonatalogie,

pneumo-phtisiologie, cancérologie, nutrition et technologie alimentaire. Aucune offre n'a été faite par la Tunisie en matière de logement. L'équipe a noté qu'il existe un certain nombre d'écoles internationales pouvant assurer une éducation de qualité aux enfants des membres du personnel du Secrétariat du Centre. En ce qui concerne le secteur financier, la ville où le bureau doit être installé compte 23 banques commerciales locales et 11 banques internationales.

Observations finales

37. La Commission tient à souligner que le présent rapport ne sert pas, en tout état de cause, à classer les offres des deux États membres ; il vise plutôt à confirmer et à valider des caractéristiques importantes de chaque offre. Ainsi, le présent rapport technique a pour but de faciliter l'examen et la décision du Conseil exécutif de l'UA concernant le choix de l'État membre devant accueillir le Secrétariat de l'AIMEC. Toutefois, les notes qui ont été attribuées pour chacun des critères des deux soumissions sont indiquées ci-dessous afin d'aider le Conseil exécutif à prendre une décision éclairée.

RESUME DES ELEMENTS FACTUELS OFFERTS PAR LES DEUX PAYS

Type d'offre/critère	Bénin	Tunisie
Ratification des Conventions générales	A ratifié la Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA ; a ratifié la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961 et la Convention de Vienne sur les relations consulaires.	A ratifié la Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA, la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961 et la Convention de Vienne sur les relations consulaires.
Immunité et privilèges diplomatiques	Promesses d'accorder l'immunité et les privilèges diplomatiques aux membres du Comité, aux membres du personnel du Secrétariat et aux personnes assistant aux sessions du Comité pendant la durée des travaux.	Engagements à accorder l'immunité et les privilèges diplomatiques aux membres du Comité, aux membres du personnel du Secrétariat et aux personnes participant aux travaux du Comité
Exonérations fiscales et douanières	Promesses d'exonération douanière et fiscale pour le comité et les membres du personnel du Secrétariat de l'AIMEC et leurs familles, le chef et les membres du comité.	Promesses d'exonération douanière et fiscale pour le comité et les membres du personnel du Secrétariat de l'AIMEC et leurs familles, le chef et les membres du comité.
Installations de bureau		
Aménagement d'installations de bureaux	<ul style="list-style-type: none"> Engagement à fournir un bâtiment équipé et meublé. L'immeuble retenu est une installation privée et sa disponibilité n'est pas confirmée au moment de l'approbation finale. 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement à fournir un bâtiment équipé et meublé. Le bâtiment est clairement identifié. Il s'agit d'un immeuble appartenant au gouvernement et ce dernier paiera tous les frais de location et d'exploitation.
Qualité de l'espace architectural	<ul style="list-style-type: none"> La disposition architecturale des étages est adaptée à l'utilisation prévue. 	<ul style="list-style-type: none"> La disposition architecturale des étages est adaptée à l'utilisation prévue. Des installations supplémentaires telles que des salles de réunion, une salle de conférence et une cafétéria sont également incluses pour être utilisées par l'AIMEC selon les besoins.
Aménagement du site	<ul style="list-style-type: none"> Le bâtiment est très proche de la route principale et des dispositions de sécurité supplémentaires seront prises avec le gouvernement Pas assez de places pour le parking 	<ul style="list-style-type: none"> Le bâtiment est bien sécurisé Espace de stationnement limité au sous-sol Structure de parking supplémentaire disponible à proximité du bâtiment
Dispositions en matière de sûreté et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Caméra CCTV installée Installation d'une prise d'eau d'incendie et d'un système de gicleurs 	<ul style="list-style-type: none"> Caméra CCTV est installée Installation d'une prise d'eau d'incendie et d'un système de gicleurs

Alimentation électrique de secours et d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Générateur de secours installé • Réservoir d'eau installé 	<ul style="list-style-type: none"> • Générateur de secours installé. Toutefois, les coupures de courant sont très rares. • Réservoir d'eau installé
Des installations logistiques adéquates, y compris le transport à destination et au départ du pays	Les services publics tels que le transport local, les écoles internationales locales et limitées, les hôtels, les centres de culte religieux sont disponibles. Toutefois, un nombre limité de compagnies aériennes desservent le pays	Les services publics tels que le transport local, les écoles locales et internationales, les hôtels, les centres de culte religieux sont disponibles. Plusieurs compagnies aériennes (nationales, sous-régionales et internationales) opèrent quotidiennement en Tunisie
Infrastructures modernes, en particulier les installations de télécommunication	Il existe des installations de télécommunications et des services informatiques appropriés et efficaces.	Il existe des installations de télécommunications et des services informatiques appropriés et efficaces.
Formations sanitaires	Existence d'installations médicales adéquates et équipées	Existence d'installations médicales adéquates, modernes et équipées
Exigence de visas d'entrée	Les personnes voyageant dans le cadre de mission officielle avec des titres de voyage officiels de l'UA n'ont pas besoin de visa d'entrée	Visas d'entrée requis pour toutes les personnes, mais les diplomates, y compris ceux de l'UA, pourraient facilement obtenir leur visa de leur lieu de départ.
Secteur bancaire et transferts financiers	Il existe plusieurs banques commerciales et aucune difficulté n'a été observée en ce qui concerne les transferts d'argent internationaux.	Il existe plusieurs banques commerciales et aucune difficulté n'a été observée en ce qui concerne les transferts d'argent internationaux.
Résidence du directeur	Engagement à fournir une résidence officielle appropriée et meublée au Directeur du Centre.	Aucun engagement n'a été pris de mettre à disposition une résidence officielle appropriée et meublée pour le Directeur du Centre.

EA26059 – 64/2/24

QUESTIONNAIRE POUR UN ÉTAT MEMBRE QUI A DEMANDÉ D'ACCUEILLIR LE SECRÉTARIAT DE L'AIMEC

(Directives pour la notation)

Chaque État membre qui a demandé d'accueillir le Secrétariat de l'AIMEC doit répondre aux questions suivantes :

A. Dispositions obligatoires (Pondération totale 90 %)

No.	Description Pondération	Bénin			Tunisie		
		Oui	Non	Point	Oui	Non	Point
1	Le pays hôte fournit, à ses frais, une structure sécurisée avec des bureaux meublés et équipés pour le siège de l'organe sur la base des exigences objectives des locaux à usage de bureau 15						
	Le pays hôte fournit-il des locaux à bureaux pour accueillir le Secrétariat de l'AIMEC ? P/F						
1.1	Le Centre sera-t-il la propriété exclusive de l'Union africaine ou loué par le gouvernement ? 1	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	P	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	P
1.2	Le bâtiment dédié aux bureaux peut-il accueillir un minimum de 40 membres du personnel ? 2	Loué <input checked="" type="checkbox"/>			Loué <input checked="" type="checkbox"/>		
1.3	L'immeuble est-il entièrement meublé/équipé ? 2	<input checked="" type="checkbox"/>		0,5	<input checked="" type="checkbox"/>		0,5
1.4	La zone environnante est-elle sécurisée ? 1	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	2	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	2
1.5	Le bâtiment est-il muni d'une clôture de sécurité ? 1	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	2	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	2
1.6	Le bâtiment est-il équipé d'une caméra CCTV ? 1	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	0,5	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	1
1.7	Si oui, est-ce que toutes les entrées et les zones communes sont couvertes par la CCTV ? 0,5	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	0,5	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	1
1.8	Le bâtiment est-il équipé d'un système de télécommunication et d'informatique ? 1	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	1	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	1
1.9	Le bâtiment dispose t-il d'un générateur de secours ? 0,5	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>		Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
1.10	Si oui, quelle est la capacité du générateur ? 1	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	1	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	1
1.11	Le réservoir d'eau est-il disponible ? 0,5	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	0,5	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	0,5
1.12	Si oui, quelle est la capacité du réservoir ? 0,5	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		
1.13	Existe t-il suffisamment de toilettes pour les deux sexes ? 0,5	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	0,5	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	0,5
1.14	Si oui, combien ? 0,25	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.15	Existe-t-il un espace pour le stockage ? 0,5	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	0,25	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	0,5
1.16	Existe t-il un espace pour la cuisine ou salle de café ? 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.17	L'immeuble dispose-t-il d'un espace de stationnement suffisant pour 30 voitures ? 0,5	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	0,25	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	0,25
1.18	Le bâtiment dispose t-il des voies d'accès pour handicapés ? 0,25	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>		Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
1.19	Le bâtiment dispose-t-il d'un espace pour la sauvegarde de l'information - la documentation, le classement et la tenue des dossiers - 0,25	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	0,25	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	0,5
1.20	Le bâtiment a-t-il un système de lutte contre l'incendie 1	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	0	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	1
1.21	Si oui, type de système ? (gicleur/tuyau d'incendie réel, prise d'eau d'incendie) 0,5	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
1.22	Le bâtiment dispose t-il d'un système de détection de fumée 1	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
1.23	Total			0,25			0,25

No.	Description Pondération	Bénin			Tunisie		
		Oui	Non	Point	Oui	No	Point
2	Les locaux offerts par le pays hôte devraient être tels que l'organe soit facilement accessible.						
2.1	Quelle est la distance (en Km) de l'aéroport international à l'emplacement du bâtiment proposé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.2	La route d'accès est-elle en bon état ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3
2.3	Est-ce que la route d'accès au bureau proposé est goudronnée ?	<input type="checkbox"/>	Oui	Non 3	<input type="checkbox"/>	Oui	Non 3
2.4	Si c'est une route goudronnée, combien de voies comprend-elle ? (aller et retour) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	Non 4	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	Non 4
2.5	Le bureau proposé est-il proche du centre-ville ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Total		Oui	Non 3	Oui	Non 3	
3	Le pays hôte doit satisfaire aux exigences d'un climat politique favorable et de moyens logistiques adéquats.						
	Climat politique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
3.1	Le pays fait-il l'objet de sanctions ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
3.2	Si oui, lesquelles ?	Oui	Non	3	Oui	Non	3
	Installations pour réunions et conférences	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.3	Le pays hôte dispose-t-il d'installations de conférence et de réunion suffisantes pour accueillir jusqu'à 3 événements simultanés réunissant jusqu'à 50 participants ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4	Se situent-elles dans l'enceinte du bureau ou à l'extérieur ?	Oui 0,5	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non 2
3.5	Le pays hôte dispose-t-il d'autres installations de conférence pour les grandes réunions pouvant accueillir jusqu'à 500 personnes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
3.6	Se situent-elles dans l'enceinte du bureau ou à l'extérieur ?	Oui 0,5	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	Oui	<input type="checkbox"/>	Non 2
	Exigences du visa d'entrée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
3.7	Le pays hôte reconnaît-il le Passeport de l'UA ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.8	La politique du pays d'accueil prévoit-elle des visas à l'arrivée ? Si oui y a-t-il des exceptions ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	Non 0
3.9	Existe-t-il un bureau spécialisé au sein du ministère des Affaires étrangères qui s'occupe de ces questions ?	Oui 1	Non		Oui	Non	1
3.10	Vols	Oui	Non		Oui	Non	
	Combien de vols internationaux la ville où le bureau doit être installé accueille t-elle par semaine ?	Oui	Non	1	Oui	Non	1
	Combien de vols directs la ville où le bureau doit être installé accueille t-elle par semaine à partir d'autres endroits en Afrique ?	Oui	Non	1	Oui	Non	1
	Secteur bancaire et transferts financiers						
3.11	Combien de banques commerciales locales avez-vous dans la ville où le bureau doit être installé ?					470	
3.12	Ces banques sont-elles autorisées à effectuer des services bancaires internationaux, y compris l'envoi et la réception de fonds (transferts sans fil) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	30	1	<input checked="" type="checkbox"/>	145	1
3.13	Combien de banques internationales avez-vous dans la ville où le bureau doit être installé ?		20	0,5			
3.14	Combien de services de transfert d'argent international opèrent dans la ville où le bureau doit être installé ?		20	0,5		23	0,5
3.15	Quelles sont-elles, s'il y en a, prière les énumérer exp. MoneyGram Western Union, etc.		20	0,5	Oui	Non	0,5
3.16	Quels sont les autres services bancaires offerts aux Organisations internationales et aux membres de leurs personnels ?	Oui 0,5	Non			11	0,5
3.17	Total		15	0,5		Plusieurs	0,5
						Tous mentionnés	0,5

No.	Description Pondération	Bénin			Tunisie		
		Oui	Non	Point	Oui	Non	Point
4	Il devrait y avoir des infrastructures modernes appropriées et efficaces, en particulier des installations de télécommunication pour permettre au bureau de fonctionner efficacement.						
	Le pays hôte a-t-il plusieurs fournisseurs de services (3G/4G) de communications Internet et téléphoniques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.1	Combien ?						
4.2	Quel est le coût moyen ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1,5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3
4.3	Existe-t-il un transport public ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1,5	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3
4.4	Y a-t-il des interruptions fréquentes de l'alimentation en électricité et en eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1,5	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3
4.5				3			3
	Total	Oui	Non	1,5	Oui	Non	3
5	Il doit y avoir des logements, des hôtels et des infrastructures sanitaires disponibles pour répondre aux besoins fonctionnels de l'organe.						
5.1	Le pays d'accueil dispose-t-il d'hôpitaux de référence ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5.1	Combien ?				Oui	Non	2
5.2	Quelles spécialisations médicales ?			0			
5.3	Combien d'hôpitaux publics sont disponibles dans la ville où le bureau doit être installé ?				<u>22</u>		2
5.4	Combien d'hôpitaux privés sont disponibles dans la ville où le bureau doit être installé ?			1	<u>Plusieurs</u>		
5.5	Combien d'hôtels 5 étoiles sont disponibles dans la ville où le bureau doit être installé ?			1	<u>17</u>		2
5.6	Combien d'hôtels 4 étoiles sont disponibles dans la ville où le bureau doit être installé ?			3	<u>39</u>		2
5.7	Combien d'hôtels 3 étoiles sont disponibles dans la ville où le bureau doit être installé ?			10	<u>19</u>		1,5
5.8	Quel est le tarif moyen des chambres pour chacune de ces catégories d'hôtel ci-dessus ?			0	<u>16</u>		1,5
5.9	Quel est le coût mensuel moyen pour louer une maison résidentielle familiale de trois chambres à coucher dans la ville où le bureau doit être installé ?			7	<u>23</u>		1
5.10	Quel est le coût mensuel moyen pour louer un appartement de trois chambres à coucher dans la ville où le bureau doit être installé ?			4			1
5.11				0,25			1
	Total			0,75			1
				0,75			15
				7,75			
6	Un État membre qui accueille ou souhaite accueillir un organe de l'Union doit avoir ratifié la Convention générale sur les privilèges et immunités de l'OUA, la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et la Convention de Vienne sur les relations consulaires.	Oui	Non		Oui	Non	
6.1	Le pays d'accueil prévoit-il des exonérations fiscales, douanières et de TVA pour les institutions internationales et diplomatiques en ce qui concerne les biens ?	2,5			<input type="checkbox"/>		2,5
6.2	Le pays d'accueil prévoit-il des exonérations fiscales, douanières et de TVA pour les institutions internationales diplomatiques en ce qui concerne les services exp. services d'assurance, services prof. ?	2,5	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2,5
6.3	Le pays d'accueil prévoit-il des exonérations fiscales, douanières et de TVA pour le personnel international et diplomatique sur les biens et les services?	2,5	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2,5
6.4	Ratification des conventions internationales						
6.4	Le pays hôte a-t-il signé/adhéré/ratifié/intégré au droit national les Conventions générales sur les privilèges et immunités de l'OUA ?	2,5	<input checked="" type="checkbox"/>		Oui	Non	2,5
6.5	Le pays hôte a-t-il signé/adhéré/ratifié/intégré au droit national la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 ?	2,5	<input checked="" type="checkbox"/>		Oui	Non	2,5
6.6	Le pays hôte a-t-il signé/adhéré/ratifié/intégré au droit national la Convention de Vienne sur les relations consulaires ?	2,5	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	15
	Total	Oui	Non		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		2,5			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
				15			

No.	Description Pondération	Bénin			Tunisie		
		Oui	Non	Point	Oui	Non	Point

B. B Dispositions facultatives (Pondération totale 10 %)

1	Sans préjudice de ces critères, rien dans ces critères ne doit être considéré comme empêchant un État membre d'offrir davantage de facilités. À cet égard, un État membre qui offre d'accueillir un organe de l'Union est encouragé à fournir, à ses frais, lorsque le chef de l'organe doit résider au siège, une résidence officielle appropriée, meublée et équipée.	10								0	
	Le pays hôte fournit-il un bâtiment résidentiel dédié au chef du Secrétariat de l'AIMEC ?	P/F									
1.1	Combien de chambres ?	2	Oui	Non							
1.2	Est-il entièrement meublé ?	1,5			6						
1.3	Quelle est la distance (en Km) de l'aéroport international à l'emplacement de la résidence proposée ?	0,5	Oui	Non	1,5						
1.4	La résidence proposée est-elle proche du centre-ville ?	0,5			1 Km						
1.5	Quelle est la distance (en Km) de la résidence proposée à l'emplacement du bureau ?	0,5	Oui	Non							
1.6	La route d'accès est-elle en bon état ?	0,5									
1.7	Est-ce que la route d'accès à la résidence proposée est goudronnée ?	0,5	Oui	Non							
1.8	Si c'est une route goudronnée, combien de voies comprend-elle (aller et retour) ?	0,5	Oui	Non							
1.9	Est-ce que la zone environnante est sécurisée ?	1	Oui	Non							
1.10	Le bâtiment est-il muni d'une clôture de sécurité ?	1									
1.11	L'immeuble dispose t-il d'un générateur de secours ?	0,5	Oui	Non							
1.12	Si oui, quelle est la capacité ?	0,5	Oui	Non						0	
1.13	Existe t-il un réservoir d'eau ?	0,5	Oui	Non							
1.14	Si oui, quelle est la capacité ?	0,5			120KVA						
1.15	Existe t-il assez d'espace pour le stationnement ?	0,5	Oui	No							
1.17	Si oui, combien de voitures ?	0,5			15m3						
1.18			Oui	Non							
	Total									0,25	
										5	
TOTAL GÉNÉRAL							77,5	88			

**PROJET DE DÉCISION SUR LE SIÈGE DU CENTRE D'EXCELLENCE
POUR UN MARCHÉ INCLUSIF EN AFRIQUE (AIMEC)**

Doc. EX.CL/1196(XXXVI)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** des recommandations du Conseil exécutif sur le rapport de la mission d'évaluation technique sur le Siège du Centre d'excellence pour un marché inclusif en Afrique (AIMEC) ;
2. **DÉCIDE** que la République Tunisienne abritera le siège du Centre AIMEC ;
3. **FÉLICITE** le peuple et le gouvernement de la République Tunisienne ;
4. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec la République Tunisienne, de finaliser l'accord de Siège, conformément à la décision EX.CL/195 (VII) Rev.1 du Conseil exécutif de juillet 2005 sur les critères pour abriter les organes de l'UA ;
5. **DEMANDE** à la Commission de soumettre un rapport intérimaire sur l'opérationnalisation de l'AIMEC à la session ordinaire de la Conférence de l'UA en février 2021.

2020-02-07

Report of the African Union Commission on the Offers by Member States to host the African Inclusive Market Excellence Center (AIMEC)

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8367>

Downloaded from African Union Common Repository